



VACANCES D'HIVER 2024
PRE INSCRIPTION
L'Accueil de Loisirs fonctionnera 5 jours.
Du lundi 19 au vendredi 23 février 2024.



Ce document constitue une pré-inscription à l'accueil de loisirs pour les vacances d'hiver. Les demandes pourront se faire entre le lundi 15 janvier et le 20 janvier 2024. par dépôt dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs.

Toutes les inscriptions ne seront validées qu'à partir du 1er février 2024.

Dans la limite des places disponibles, nous ouvrirons aux extérieurs.

Constitution du dossier administratif

*La fiche de réservation

Les documents suivants sont à fournir si l'enfant n'a pas eu l'occasion de participer à l'accueil de loisirs durant l'année scolaire 2023/2024.

- La fiche de renseignements recto et verso
- le bulletin de pré-inscription
- N° allocataire de la CAF et le quotient familial ou dernier avis d'imposition
- La photocopie des vaccins à jour
- L'attestation de carte vitale
- Un justificatif de domicile
- La fiche sanitaire

PAS DE REGLEMENT A L'INSCRIPTION

Tarifs

Selon quotient familial	La semaine de 5 jours ruymontois	Journée ruymontois	La semaine de 5 jours pour les extérieurs	Journée pour les extérieurs	Séjour hiver 8/17 ans 7jours	Séjour hiver 8/17 ans Pour les extérieurs
De 0 à 850	53,82 €	11,33 €	73,34€	15,30€	180,25€	200,28€
851 à 1250	73,39 €	15,45 €	95,13€	19,87€	245,14€	272,38€
1251 à 1850	92,96 €	19,57 €	116,86€	24,46€	310,03€	344,48€
1851 et +	107,64 €	22,66 €	133,13€	27,89€	360,50€	400,56€



Fiche de pré-inscription

Vanessa MAGNARD 06.70.61.36.60



Madame, Monsieursouhaitent inscrire leur enfant

Nom : Prénom : Age :

Coordonnées :mail : téléphone :

Adresse :
.....

Situation familiale : célibataire vie maritale divorcé

ALSH SUR PLACE 3/17ANS

Mettre une croix dans la case avec les heures d'arrivées et de départ: arrivée entre 7h30 et 9h et départ entre 17h et 18h30.

	Lundi 19/02	Mardi 20/02	Mercredi 21/02	Jeudi 22/02	Vendredi 23/02
Heure d'arrivée :					
Heure de départ :					

SEJOUR HIVER 8/17 ANS DU 18 AU 24 FEVRIER 2024 AVILLARD DE LANS (voir fiche technique)

Rappel du quotient familial de l'année 2024 : du règlement :

Fait le : Signature des parents :

.....